



Enseignement Agricole Public

Il est temps que les conditions de l'inclusion des jeunes en situation de handicap deviennent un sujet appelant de vraies mesures...

Après la journée nationale du Handicap dans l'enseignement agricole public lancée par le SNETAP-FSU et relayée par la CGT-AGRI, qui a rassemblé au Ministère de l'Agriculture, une trentaine d'agents de l'EAP (enseignant.e.s, CPE, AESH, infirmières) et des représentant.e.s des usager.ères (FCPE, FIDL, FAGE), une délégation a été reçue par la conseillère à l'Enseignement Agricole du ministre de l'Agriculture.

Cette délégation était composée d'une représentante nationale des élèves et étudiant.e.s de l'enseignement agricole public, d'un représentant national de la FCPE en charge des questions d'inclusion et de handicap, d'une infirmière des Pays de la Loire, d'une enseignante de la région Centre Val de Loire et d'un membre du secrétariat général du SNETAP-FSU.

Cet échange qui a duré un peu plus d'1h30 a permis à chacun d'apporter d'une part son témoignage, avec en toile de fond le livre noir établi à partir des remontées d'une cinquantaine d'établissements publics agricoles, toutes régions confondues, et d'autre part de porter les principales propositions validées par l'assemblée réunie ce jour.

Les intervenants ont tout particulièrement insisté sur la nécessité de lever les ruptures de parcours des jeunes et de leur famille lorsqu'ils quittent l'éducation nationale pour rejoindre l'enseignement agricole public (possibilité de suivi d'un.e AESH d'un ministère à l'autre, dossier d'aménagement des épreuves,...), autant de ruptures qui fragilisent les jeunes, les familles mais aussi les équipes éducatives des établissements agricoles (mise en place tardive des nouvelles préconisations MDPH par exemple...).

Si la conseillère, accompagnée d'une représentante de la DGER chargée des questions « suivi du handicap », s'est montrée très à l'écoute, elle a principalement rappelé l'engagement présidentiel à faire du handicap une des priorités du quinquennat... Les décisions viendront plus tard sur les sujets de formation et d'accompagnement des équipes éducatives qui jugeront sur des actes concrets et rapides.

Le SNETAP-FSU, la CGT-AGRI, la FCPE et la FIDL continueront à porter ensemble ces 10 propositions dont ils ont fait état et à exiger la mise en place d'un plan national en faveur d'un accueil renforcé des jeunes en situation de handicap et en difficultés lourdes d'apprentissage dans nos établissements agricoles publics. En tout état de cause, la journée nationale du handicap du 3 décembre constituera un nouvelle étape dans la mobilisation engagée et de fait un rendez-vous donné au Ministre de l'Agriculture pour qu'il s'engage personnellement dans le portage politique de ce sujet prioritaire en faveur de l'égalité des droits et des réussites.

Paris, le 22 novembre 2017

10 propositions pour assurer l'égalité des droits et des réussites



1. **Instituer des référents handicap dans chaque établissement.** Ce référent bénéficiera d'une décharge pour mener à bien sa mission. Ce référent coordonnera le travail des équipes, assure la continuité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes sans se substituer aux différents acteurs.
2. **Créer un corps de fonctionnaire d'AESH** (poste type TFR-catégorie B) affecté sur un établissement permettant de professionnaliser la mission, d'assurer une stabilité tant pour les jeunes suivis que pour les équipes éducatives.
3. **Réformer les obligations de service des enseignants (15+2)** afin de prendre en compte le travail « invisible » consacré à cette mission et notamment le temps pour la mise en place des PPS, PAP, ESS...). Réduire les effectifs des classes pour permettre un accompagnement réel.
4. **Renforcer les effectifs des équipes éducatives** pour permettre une meilleure prise en charge sur le temps hors scolaire (internat notamment).
5. **Lancer un grand chantier national didactique et pédagogique sur le sujet** (ex : un chantier « dys » par discipline se doit d'être ouvert au niveau du corps d'inspection) afin que par la formation, les innovations pédagogiques.
6. **Former et sensibiliser les équipes éducatives** (tant en formation initiale que continue). Partager, diffuser les dispositifs pédagogiques produits par le DNA, les établissements
7. **Mettre en place un véritable statut des lecteurs-scripteurs** (rémunération, formation, consignes claires : La NS est plutôt claire mais son application ne l'est apparemment pas : toute reformulation est proscrite : littéralité des consignes...). La situation actuelle suscite à la fois des interrogations sur l'égalité entre candidats, et le respect des élèves en situation de handicap. Il doit être mis fin au bénévolat tant pour les CCF que pour les épreuves terminales.
8. **Engager un grand plan d'aménagement urgent de tous les établissements scolaires pour réussir l'accessibilité** de tous et toutes et quel que soit le type de handicap.
9. **Redéfinir nationalement, pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, le rôle et la mission de chacun des membres au sein des équipes** (équipe de direction, professeur.e principal.e, CPE, personnel administratif, infirmier.ière, ...) et les moyens qui leur sont attribués.
10. **Mettre fin aux inégalités de traitement pour les élèves scolarisé.es dans l'enseignement agricole et leur famille**, en raison de l'absence de psychologues scolaires, de médecine

Ces mesures ne s'entendent que prises dans une dimension interministérielle (Ministère de l'Education Nationale et de l'Agriculture), en coopération afin de permettre un suivi des dossiers, une coopération, un échange de savoir faire entre les équipes pluri-professionnelles. *



* Photos : Journée Nationale du Handicap dans l'EAP 18-10-2017